



# LUTTES

MENSUEL. Edité par la Fédération des travailleurs de l'Information, du Livre, de l'Audiovisuel et de la Culture-C.F.D.T. (FTILAC-CFDT) 43, rue du Fbg.Montmartre- 75009 PARIS - Tel. : (1) 42.46.50.64. Ce numéro comporte deux suppléments, envoyés séparément aux secrétaires de sections.

ISSN 0181 5520

# ET COMMUNICATION

## N°41 novembre 1985

**édito**

# L'EFFICACITE DE NOTRE COTE

Le climat de cette rentrée est caractérisé par le fait que l'emploi, les garanties conventionnelles et sociales demeurent les préoccupations majeures des Français, tandis que les échéances politiques rythment la vie de la société française.

Dans ce qui fait l'objet de ces débats politiques, faut-il dire que beaucoup d'entre eux ne nous intéressent que peu au plan syndical, que ce soit le débat sur la cohabitation, le débat sur la confection des listes de candidats, etc...

Par contre, le syndicalisme C.F.D.T., dans les six mois à venir et également après, sera sollicité pour pallier les carences des politiques. C'est pourquoi pour la F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T. nos actions et interventions renforceront, dans la période, notre capacité et aussi notre indépendance syndicale.

C'est dans cette logique que le Conseil fédéral de rentrée, mais aussi la rencontre des secrétaires de syndicats, ont démontré qu'une politique d'action revendicative sans perspective de réelles négociations et avancées n'était pas un ressort du syndicalisme mais figurait au rang de l'utopie.

Il a également affirmé que des négociations complètement déconnectées du réel ou des besoins, des questions économiques à résoudre, seraient sans portée réelle sur les objectifs que nous voulons poursuivre et sur les résultats que nous voulons obtenir. Elles apparaîtraient comme pure démagogie, et seraient en fait démobilisatrices.

Face à ces deux dérives, la politique d'action dans les six mois à venir, définie par le Conseil fédéral, repose sur l'EMPLOI. C'est autour de cette priorité (qui passe par des garanties conventionnelles et socia-

les, par une maîtrise des nouvelles techniques) que s'articulent nos propositions, branche par branche.

Ces propositions passent par trois moments. D'abord, une phase d'impulsion. C'est le débat et les conclusions de ce Conseil fédéral, qui a défini pour chaque branche des axes revendicatifs concrets et précis, des propositions que nous qualifions de crédibles, négociables et accessibles.

Pour la Branche AUDIOVISUELLE, la négociation d'une couverture conventionnelle des Travailleurs du secteur privé ;

Pour la Branche ACTION CULTURELLE, la négociation de la convention collective nationale du secteur socio-culturel et donc la couverture conventionnelle de tous les salariés, qu'ils soient dans une moyenne ou une petite entreprise.

La lutte pour la reconnaissance du droit d'expression des salariés sur leurs lieux de travail constitue un axe prioritaire pour la Fédération au sein des fonctionnaires du Ministère de la Culture.

Pour la Branche ECRIT, il nous faut imposer des paritaires, toutes catégories confondues, pour aboutir à un accord-cadre intercatégoriel sur les nouvelles techniques.

Enfin, priorité des priorités, pour les trois branches, la SYNDICALISATION.

Le second moment, c'est l'action et la réalisation par des négociations dans les branches et les entreprises, pour faire avancer nos objectifs. C'est l'affaire des responsables de la Fédération, mais aussi de tous les militants et adhérents de la F.T.I.L.A.C.-C.F.D.T.. C'est à nous collec-

## sommaire

EDITORIAL : L'efficacité de notre côté ..... P 1/2	BUDGET 1986 : Rigueur quand tu nous tiens ..... P 3	BRANCHE "ECRIT" Labeur ..... P 5
La FTILAC réunit ses syndicats ..... P 2	Fonction Publique ..... P 3	Le Progrès : La CFDT contre Ligne1 ..... P 5
Les syndicats de la FTILAC CFDT : prendre des initiatives ..... P 2/3	Trésorerie ..... P 4	Nantes : Les retraités donnent l'exemple ..... P 6
	NON à l'apartheid ..... P 5	A propos de la 5ème chaîne. P 6

tivement, non pas de multiplier les protestations, les incantations qui ne rapportent rien, mais d'agir au bon moment et au bon endroit, de négocier selon des objectifs précis et des revendications adaptées, sans être avares de propositions et en faisant tout pour obtenir des RESULTATS.

Enfin, le troisième moment, c'est le bilan et la valorisation des résultats dans six mois. Cette valorisation a pour objectif de bien montrer en quoi le syndicalisme est autre chose qu'une institution et qu'il est concrètement utile aux salariés, à l'entreprise et à notre société.

Les changements politiques ne suffisent pas pour maîtriser les mutations qui s'opèrent dans la société. Quels que soient le pouvoir politique, l'action syndicale, l'intervention des salariés est plus que

nécessaire pour faire en sorte que leurs préoccupations soient prises en compte par les employeurs, que ceux-ci soient privés ou publics.

La volonté du Conseil fédéral d'être avant tout pragmatique et efficace est ambitieuse. Elle nécessite une implication dans l'action sur ces objectifs de toutes les équipes syndicales. Ce n'est qu'à ce prix que nous obtiendrons des résultats.

Telle est la voie de l'EFFICACITE. C'est la voie que nous espérons la vôtre, pour gagner avec vous de nouveaux acquis pour les salariés.

Rendez-vous en avril 1986 pour faire le bilan de nos actions.

Michel MORTELETTE

## LA FTILAC REUNIT SES SYNDICATS

Même si tous les problèmes ne sont pas réglés, les débats sur la régionalisation ont témoigné des avancées qui ont été réalisées sur cette question, dans la Fédération.

A travers les interventions des différents syndicats, il est en effet apparu avec netteté que l'heure n'était plus aux discussions sur le principe de la régionalisation et de la constitution d'Unions fédérales mais à la mise en place et au démarrage de ces nouvelles structures.

Il a été en particulier confirmé que le Congrès de transformation du S.J.F. aurait lieu avant la fin de l'année, et qu'en ce qui concerne le S.G.A.C., pour lequel les rythmes seraient plus lents, l'insertion des militants dans les structures régionales serait réalisée de façon systématique, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'ici.

Selon le niveau de maturité des structures régionales, les problèmes se posent à des niveaux différents :

- Le premier souci est de ne pas "laisser des militants dans la nature", au moment des changements de structure. Diverses mesures pratiques ont été proposées. Les syndicats nationaux fournissent à chaque structure régionale les coordonnées des militants de son aire géographique, et, parallèlement, informent leurs membres des organismes régionaux auxquels ils auront à se rattacher.

- Dans les structures régionales (ou départementales), l'enjeu majeur est de forger des équipes susceptibles de diriger effectivement de façon collective l'activité

des différents secteurs, ce qui implique de dépasser une simple juxtaposition des forces et de s'ini-

à des problèmes syndicaux nouveaux en particulier lorsque la régionalisation s'opère autour d'un syndicat dominant localement.

Les questions financières ont également suscité des discussions serrées.

Un premier problème est de vérifier le mode d'application des barèmes de cotisation et d'aller vers une homogénéisation de ceux-ci. Cette question recoupe celle de la par-

ticipation des syndicats régionaux au financement des Unions fédérales. Certains syndicats régionaux envisagent en effet de faire payer aux membres de chaque Union fédérale une sur-cotisation afin de verser leur quote-part. Des représentants du S.J.F. et du S.G.A.C. se sont élevés contre cette solution, dans la mesure où il risquait de donner un statut particulier aux Journalistes et aux Fonctionnaires et de les pénaliser injustement, dès lors que serait homogénéisé le barème des cotisations.

Les représentants des syndicats ont en général insisté sur l'importance que revêtait pour leur travail l'information fournie par les instances fédérales, ainsi que sur la nécessité de la diversifier et d'améliorer sa qualité.

## SYNDICATS DE LA FTILAC: PRENDRE DES INITIATIVES

La rencontre des Secrétaires de Syndicats de la Fédération du 26 septembre a été un événement quant à la participation (18 syndicats présents sur 24), un événement quant aux propositions et aux débats sur la vie des équipes syndicales, celle des Unions fédérales et des syndicats, et un événement quant au réalisme de notre capacité d'intervention.

Au cours de cette première rencontre, les secrétaires de syndicats n'ont pas esquivé les débats. Nous y avons gagné le pari d'un débat ouvert, transparent et sans concessions.

Nous sommes parvenus à établir des lignes forces, à progresser col-

lectivement et à démontrer une plus grande cohésion de la FTILAC-CFDT.

Aujourd'hui, nous devons ensemble nous sentir impliqués sur les six lignes forces qui sont pour la Commission exécutive fédérale des tâches prioritaires.

### 1/ LA MISE EN PLACE DES SYNDICATS

Il nous faut laisser aux équipes syndicales le soin de déterminer le type de fonctionnement de leur syndicat, soit par branche avec rapprochement inter-branche, au moment des conflits et des débats interpro, soit par secteur géographique, quand l'implantation militante est très éclatée dans plusieurs départements.

## 2/ LES BRANCHES ET LEUR FONCTIONNEMENT

La priorité des priorités doit être le développement de l'activité des trois branches. L'idée d'une feuille mensuelle d'information de la branche est, à cet égard, à prendre en compte. Les syndicats ont besoin et sont preneurs de données d'information permettant l'action locale et le développement de la syndicalisation.

## 3/ L'INFORMATION

La politique fédérale en matière d'information sera complètement revue au Conseil fédéral de novembre. C'est de la part des syndicats une exigence.

## 4/ L'INTERPRO

À la suite des débats, il est apparu nécessaire de repreciser aux structures régionales les secteurs que couvre la Fédération et le type d'organisation mise en place dans la Fédération.

## 5/ LE SERVICE AU SYNDICAT ET DONC A L'ADHERENT

Il s'agit là, avant tout, de fournir aux syndicats des informations :

- sur les négociations paritaires,
- sur les grilles de salaires,
- sur les problèmes de couverture sociale. Les projets de Vademecum des intermittents, des temps partiel, doivent être réalisés.

## 6/ LA FORMATION SYNDICALE

Le contenu du premier stage de formation des équipes syndicales sera envoyé début novembre.

La FTILAC-CFDT utilisera son énergie pour renforcer la capacité de toutes les équipes syndicales sur le terrain.

Consolider un syndicalisme de militants et d'adhérents, tel est notre souci permanent. Il passe par l'adaptation de nos pratiques syndicales, par l'utilisation des droits nouveaux, par la valorisation de l'adhérent et son implication dans la vie syndicale, par une plus grande place donnée aux diverses catégories de travailleurs, aux femmes, aux jeunes, aux retraités et aux chômeurs. C'est ce que font déjà des syndicats, c'est ce que doivent faire toutes les structures de l'organisation.

Temps fort de clarification et d'expression, cohésion renforcée de la FTILAC :

le contenu de cette rencontre sera concrétisé dans les faits par

les militants et les adhérents qui contribuent, sur le terrain, à donner de la Fédération une image

pleine d'initiatives et d'acquis pour les Travailleuses et les Travailleurs.

# BUDGET 1986: RIGUEUR QUAND TU NOUS TIENS!

1.030 milliards de francs : c'est le budget de l'Etat pour 1986. Une somme énorme pour une politique qui continue d'être d'austérité. D'après le Gouvernement, cela doit permettre de poursuivre "la modernisation du pays et de consolider l'assainissement économique" (rétablissement des équilibres financiers). Du coup, des coupes franches ont été exercées dans toutes les dépenses, notamment les aides aux entreprises et au secteur nationalisé.

Pour la CFDT, ce budget pêche par un vice fondamental : celui de l'abaissement des prélèvements obligatoires, qui ne va pas dans le sens de la justice sociale. Privilégier les recettes issues de la T.V.A. qui touche les consommateurs, est en effet injuste par rapport à l'impôt sur le revenu qui, en raison de sa progressivité, touche les contribuables en fonction du niveau de leurs revenus. De même, la suppression du 1 % pour la Sécurité sociale n'est pas logique au moment où les cotisations sociales supportées par les salariés s'alourdissent.

Côté dépenses, ce budget est un recul sans précédent depuis l'après-guerre dans les possibilités de soutien à l'activité économique et de lutte contre le chômage.

### QUELQUES EXEMPLES :

Recherche et technologie : + 8,2 %,

Education nationale : 3.300 créations d'emplois, soit 1.700 emplois supplémentaires,

Travail et formation professionnelle : + 10 %,

Jeunesse et sports : réduction importante des crédits (- 16 %), ce qui les ramène au niveau de 1982 et 1983,

Culture : un des budgets qui échappent à la rigueur (+ 7 %), mais il favorise surtout la politique des grands projets, au détriment de la décentralisation ;

Audiovisuel : + 13,7 %.

Avant les élections législatives, la gauche a donc cherché à présenter un budget en équilibre, au risque de renier ce qui avait été ses priorités.

## FONCTION PUBLIQUE

# LE SALAIRE DES FONCTIONNAIRES UNE PRIORITE DE LA RENTREE

### I - LES DOSSIERS PRIORITAIRES DE LA RENTREE

Le 4 septembre 1985, une délégation de l'UFFA-CFDT a rencontré M. Jean LE GARREC, Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique, et a défendu prioritairement les dossiers suivants :

- Application de l'accord salarial 1985 et de sa clause de sauvegarde ;

- L'ouverture de négociations salariales pour 1986, mais aussi surtout les problèmes d'emploi, de

budget, de titularisation, de mobilité, et les nouvelles technologies.

### II - ACCORD SALARIAL 1985

Les aspects positifs :

Grâce à la C.F.D.T., ont été obtenus :

- le relèvement du salaire minimum de 2/3 à 2/5 (base indiciaire pour le calcul du salaire minimum) ;

- l'amélioration de la carrière

de la catégorie D (le gain pour cette catégorie est en moyenne annuelle sur la carrière, supérieur à 900 F.). C'est donc un pas timide vers la suppression de la catégorie D.

Dernière minute :

Décret chevronnement : le décret modifiant le décret 70-79 relatif à l'organisation des carrières des catégories C et D est enfin paru au Journal Officiel du 23 août 1985.

C'est ce décret qui modifie les règles de passage au groupe de rémunération supérieur à l'intérieur d'un même grade (chevronnement).

Il faut obtenir l'application immédiate de cette mesure qui permettra d'accéder à l'échelon supérieur après treize ans d'ancienneté au lieu de vingt antérieurement.

- La réduction du Temps de Travail à 39 heures pour les agents de service, cette mesure s'appliquant en deux temps :

- . 40 H 30 en 1985
- . 39 H en 1986.

Ceci constitue encore un pas timide pour l'amélioration des conditions de travail des personnes postées.

- Le calendrier d'augmentation de salaire (trois fois 1,5 %, le 1er février, le 1er juillet et le 1er novembre) se fait dans l'année.

La clause de sauvegarde est en masse.

- Les mesures bas salaires auraient été plus importantes si l'augmentation de la masse salariale n'avait pas été amputée de 0,5 % de GVT (glissement, vieillissement, technicité). Ceci étant, les catégories C et D verront leur pouvoir d'achat en masse hors GVT maintenu puisque le poids des mesures bas salaires rapportées à masse salariale de ceux-ci représentent plus de 0,5 %. Par ailleurs, le Gouvernement a amputé la masse de 0,5 % alors qu'il souhaitait l'amputer de 0,9 %.

### III - LE BILAN DE L'ACCORD ET LES PERSPECTIVES POUR 1986

Les problèmes posés en 1984 pour l'accord ne sont pas réglés. Par exemple :

- Clause de sauvegarde :

L'UFFA-CFDT a demandé que les dispositions d'application de rattrapage soient définies le plus rapidement possible, afin d'éviter l'effet report sur 1986.

### - Négociations salariales pour 1986 mois à venir.

La C.F.D.T. a rappelé son attachement à une politique salariale contractuelle, excluant par là toutes mesures arbitraires. Elle a demandé l'ouverture rapide de négociations salariales pour 1986.

Elle défendra les priorités suivantes :

- 1) maintien du pouvoir d'achat moyen en masse ;
- 2) terminer la dernière étape de réduction du temps de travail pour les agents de service ;
- 3) mise en oeuvre de mesures bas salaires en direction des catégories C et D, mais aussi des personnels du bas de la catégorie B (1er au 8ème échelon), jusqu'ici laissés pour compte ;
- 4) un relèvement du minimum des pensions et la généralisation de la mensualisation de celles-ci.

La FTILAC-CFDT, au sein de ses instances concernées et au sein de l'UFFA-CFDT, se doit de faire valoir ses orientations pour les

- la titularisation des catégories B et A se mettra-t-elle enfin en marche ? Il y a fort à craindre du fait des échéances de mars 1986 ;

- le budget et l'emploi : l'absence totale de concertation en ce qui concerne le budget de l'Etat et celui de la Culture ; là-dessus, la FTILAC doit exprimer son avis.

De même, il y a nécessité absolue d'une concertation sur les redéploiements et gels d'emplois qui se décident, sans que soient examinés les effets sur les services rendus aux usagers et sur l'aggravation des conditions de travail.

- la formation : dès 1986, une formation spécifique en informatique se met en place pour les catégories C et D, dans la moitié des régions, dans une procédure décentralisée et interministérielle.

La Branche Action culturelle se doit d'intervenir sur le contenu de cette formation, dans la perspective d'une adaptation aux besoins des personnels et pour améliorer le Service public.

## TRESORERIE

Le 40<sup>ème</sup> Congrès s'est prononcé pour la création d'un timbre très bas revenu.

Motivation principale : favoriser le développement de notre implantation auprès des salariés ayant de très bas revenus.

### A QUI S'ADRESSE CE TIMBRE ?

A des adhérents et adhérentes en situation particulière, ayant une rémunération nette inférieure à 80 % du SMIC.

Cette première application de la charte financière interviendra dès le 1er janvier 1986.

### Rappel :

- le taux de cotisation est identique au taux habituel ;

- les syndicats peuvent faire appel à ce timbre jusqu'à 4 % de leurs effectifs, avec un maximum de 120 timbres. Au-delà, il devront signer un contrat avec la FTILAC et l'U.R. ;

- une seule commande sera possible pour cette catégorie de timbres ; il convient que les syndicats prennent rapidement

leurs dispositions.

- le SCPVC contrôlera a posteriori les commandes (au moment du règlement). Au-delà des limites fixées, les timbres bas revenus seront transformés automatiquement en timbres normaux.

- Le calcul est assez simple : le syndicat prend comme référence le nombre de timbres payés en 1984. Jusqu'à 3.000 timbres payés, le syndicat a le droit d'utiliser sans contrat 4 % de ce total pour les T.B.R. (timbres bas revenus). Au-delà de 3.000 timbres payés, le syndicat a le droit d'utiliser sans contrat 120 T.B.R..

### POUR LA COMMANDE AU SCPVC :

Le chéquier de commande de timbres que reçoit chaque syndicat sera modifié en fonction de la mise en place du nouveau timbre, avec un bon de commande spécifique.

Le "Spécial Trésorerie" de fin novembre précisera cette mise en place.

## BRANCHE ECRIT

# NOS AXES REVENDICATIFS

Le Conseil de la Branche ECRIT s'est réuni le 25 septembre 1985 et a fait le point de ses préoccupations. Il a déterminé ses axes revendicatifs.

### Dans le LABEUR

Sans que cela ait pu servir à créer des emplois, la perte du pouvoir d'achat s'élève maintenant à 10 %, voire même à 18 % dans les entreprises où les recommandations n'ont pas été appliquées.

- 1) Tant qu'il n'y aura pas d'accord, le retard s'agrandira ;
- 2) Ce retard ne sera jamais entièrement rattrapé.

### En conclusion :

Seul un bon rapport de force permettra d'obliger les patrons à un rattrapage.

D'autre part, seule, une organisation ne pourra pas obtenir une large mobilisation ; c'est pourquoi consigne est donnée pour que la C.F.D.T. s'engage et appelle à tout mouvement porteur de revendications salariales.

## NON A L'APARTHEID

*La FTILAC ne peut être indifférente aux combats contre le racisme, notamment lorsque celui-ci s'exprime de manière aussi scandaleuse et violente qu'en Afrique du Sud où sévit le régime de l'apartheid.*

*Dans ce pays où, depuis toujours, la minorité blanche impose sa loi et les pires vexations à la majorité noire, certains commencent à se révolter contre tant d'injustices.*

*C'est pourquoi, solidaire des luttes menées pour l'égalité, la FTILAC a adressé un télégramme à l'Ambassade d'Afrique du Sud à Paris, pour demander la libération des prisonniers politiques.*

### Dans la PRESSE

La préoccupation sera la maîtrise de l'introduction des nouvelles technologies.

Depuis tant d'années que durent les négociations, il s'avère que les parties ne peuvent s'entendre.

Pour la C.F.D.T., il est clair

qu'elle ne s'engagera pas dans une mécanique qui aboutirait à la signature d'accords séparés.

En effet, il est impossible d'ignorer ou de négliger que les nouvelles techniques porteront sur toutes les catégories de personnel, et que leurs effets se feront notamment ressentir là où il y a imbrication de fonctions.

Par courrier, la C.F.D.T. a proposé que les parties se positionnent sur un constat de discussion avec les journalistes, en attendant de pouvoir le coupler avec un constat "ouvriers". Les patrons ont déjà répondu négativement, mais que feront les autres organisations de journalistes ?

## LE PROGRES: LA CFDT CONTRE LIGNEL

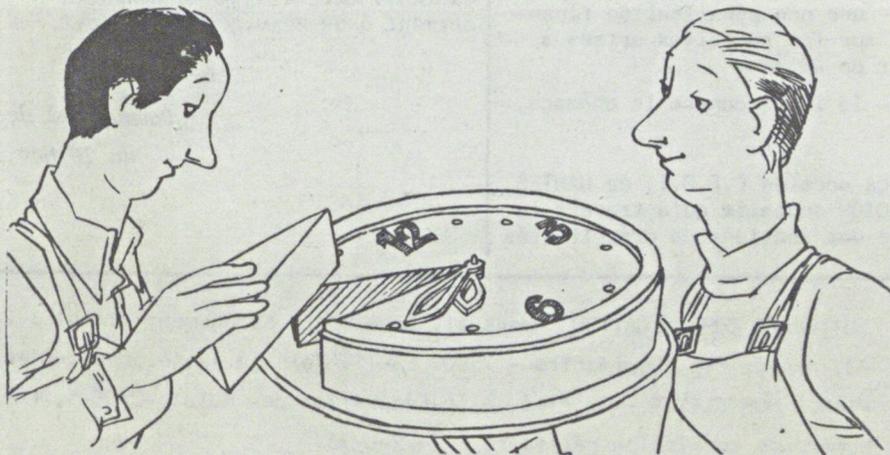
De vieilles familles lyonnaises qui s'étripent devant les tribunaux, un patron de presse qui rêve d'agrandir encore son empire, un autre patron qui, à force d'accumuler les erreurs de gestion et les caprices rédactionnels, met son entreprise en péril, autant de personnages d'un mauvais roman qui pourrait s'appeler "Danger pour le pluralisme dans la région Rhône-Alpes". Résultat : les travailleurs, journalistes, employés et ouvriers du Progrès en sont les premières victimes.

En juillet dernier, à la suite d'un jugement de la Cour d'Appel de Lyon, LIGNEL, au mépris de toute concertation, décide de se débarrasser de 215 salariés du Progrès. Liste établie arbitrairement, et qui envoie les salariés dans le camp d'HERSANT.

Aussitôt saisie, la FTILAC demande au Ministre du Travail la

nomination d'un médiateur, seul capable, d'après elle, de trouver une solution à cet imbroglio juridique et social. De son côté, le Comité central d'entreprise du Progrès engage une procédure en référé. Le Tribunal de Grande Instance de Lyon annule le transfert des 215 salariés et demande qu'une nouvelle liste soit établie après consultation du Comité d'entreprise.

Mais bien évidemment LIGNEL, qui n'a jamais aimé discuter avec les syndicats, renâcle à appliquer cette procédure. Pire, il exerce une réelle répression syndicale : refus de payer les heures de délégation et interdiction de signature dans le Journal pour deux militantes qui s'étaient publiquement exprimées au cours du conflit. Riposte des autres journalistes : ils ont refusé, par solidarité, de signer leurs articles.



# NANTES: LES RETRAITES DONNENT L'EXEMPLE

En 1983, un certain nombre de militants de la région nantaise, venant de quitter leur activité professionnelle, soit du Livre, de la Presse, de l'Information, de l'Audiovisuel ou de la Culture, ont mis en place une section de retraités et préretraités, dans le cadre de leur syndicat (S.I.L.A.C.).

Pourquoi une section ? Nous savons tous, de par notre vie de Travailleurs, qu'il faut être nombreux et organisés pour avoir une force de représentation et d'action.

Notre vie ne s'arrête pas à l'âge de la retraite ou de la préretraite ; celle-ci doit être toujours une force collective, qui a ses revendications, ses propositions d'ordre local et national, rien n'est acquis à l'avance, tout se gagne, s'améliore et se construit. Qu'il est faux de dire "Maintenant que je suis en retraite ou en préretraite, je n'ai plus rien à défendre ou à améliorer".

Nos principales revendications :

- l'amélioration des basses retraites,
- le paiement mensuel de celles-ci,
- l'harmonisation des régimes de retraite,
- réduction de la cotisation maladie des préretraités,
- une augmentation du taux de réversion pour le conjoint survivant,
- une meilleure politique de santé, pas une politique de santé pour riches et une autre pour pauvres,
- une non-pénalisation financière sur les retraites prises à partir de 60 ans,
- la lutte contre le chômage, etc...

La section C.F.D.T. de NANTES et REGION souhaite qu'à travers la France des sections de préretraités

et retraités C.F.D.T. soient mises en place par les Travailleurs issus des branches professionnelles du Livre, de l'Audiovisuel, de la Culture, de l'Information. Notre vie syndicale de Travailleurs en activité ne doit pas s'interrompre lors de notre mise en retraite ou préretraite.

Au plan national, un regroupement doit être mis en place. C'est un vœu émis au Congrès fédéral de 1985. Souhaitons que cette réalisation soit la plus proche possible.

Il serait constructif que

des sections organisées du Livre, de l'Information, de l'Audiovisuel, de la Culture, communiquent avec notre section dont l'adresse est la suivante :

- Section C.F.D.T. des retraités et pré-retraités du SILAC  
Bourse du Travail C.F.D.T.  
37, rue Lamoricière  
44100 NANTES

Nous tenons une permanence le premier mardi de chaque mois, de 15 heures à 16 heures 30 - salle 207, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Pour la section des retraités et pré-retraités du SILAC-C.F.D.T. de NANTES et REGION

## A propos de la 5ème chaîne

La FTILAC-C.F.D.T. regrette la précipitation avec laquelle le Gouvernement a signé la concession de la cinquième chaîne avec Messieurs SEYDOUX et BERLUSCONI.

Pour la FTILAC-C.F.D.T., l'existence de cette 5ème chaîne exige et exigera, de la part des pouvoirs publics, une attention particulière sur le cahier des charges et son application. Car la C.F.D.T. ne saurait accepter qu'une transformation du système audiovisuel français provoque un déséquilibre entre les médias (presse écrite, cinéma, communication audiovisuelle). Elle réaffirme son attachement à un service public fort.

Pour la C.F.D.T., le cahier des charges doit avant tout prendre en compte :

- la nécessité d'une industrie de programme française permettant de développer notre identité culturelle, donc notre indépendance,
- la stabilisation du marché publicitaire et ainsi contribuer à maintenir l'équilibre entre l'Écrit et l'audiovisuel,
- l'interdépendance des supports Télévision-Cinéma, et le fragile équilibre qui en découle.

Communiqué de presse  
du 20 Nov. 85

LUTTES ET COMMUNICATION - Mensuel. Le N° 3 F. Abonnement (1 an) : 20 F. Rédaction, abonnements : 43, rue du Fbg. Montmartre - 75009 PARIS. Tel (1) 42.46.50.64. Directeur de la publication : Michel MORTELETTE - Imprimé à la Fédération des P.T.T.-C.F.D.T. 5, rue Geoffroy Marie - 75009 PARIS. Numéro de commission paritaire : 1422-D-73.